

*Mission Permanente
du Royaume du Maroc*

Genève



٢٥
البعثة الدائمة
للمملكة المغربية

جنييف

**15^{ème} session du Groupe de travail sur
l'Examen Périodique Universel**

Examen de la France

Intervention de la délégation marocaine

Genève, le 21 janvier 2013

OR

Monsieur le Président,

Je voudrais, tout d'abord, souhaiter la bienvenue à S.E. François Zimeray, Ambassadeur pour les droits de l'Homme, chef de la délégation française, et le féliciter pour la présentation du rapport national de son pays.

La qualité de ce rapport reflète l'importance accordée par la France aux questions des droits de l'Homme et son engagement historique à les promouvoir et les protéger, depuis la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 à nos jours. L'engagement de la France est également reflété par sa contribution positive au développement de l'arsenal international en matière des droits de l'Homme, notamment la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées et les Principes de Paris relatifs aux Institutions Nationales des Droits de l'Homme.

Monsieur le Président,

Ma délégation a examiné minutieusement les trois rapports présentés à notre Groupe de travail. A cet égard, ma délégation souhaite formuler les observations suivantes :

1. Situation des migrants en France : Ma délégation salue les nouvelles mesures prises par la France dans le cadre d'une politique d'immigration plus responsable. Ma délégation s'intéresse plus particulièrement à la situation des migrants mineurs non-accompagnés, dits mineurs isolés, de part leur vulnérabilité et la possibilité de leur exploitation par des réseaux de trafics des êtres humains. Dans ce contexte, **ma délégation recommande à la France d'accorder une attention particulière à cette catégorie vulnérable et d'entreprendre des mesures spécifiques pour leur garantir une protection appropriée.**

2. La lutte contre les différentes formes de discriminations : Ma délégation salue les efforts de la France en vue de lutter contre le racisme, la discrimination raciale et la xénophobie, notamment à travers la mise en place d'un Comité interministériel à cet effet et l'adoption de plusieurs Plans d'actions nationaux visant à lutter contre les différentes formes de discrimination.

A cet égard, ma délégation souhaiterait connaître les mesures prises par la France pour lutter contre les discours racistes et incitant à la haine ?

S'agissant de la question des statistiques ethniques reposant sur des notions d'origine ou d'identité ethnique, ma délégation partage les réserves françaises sur la création d'une nomenclature nationale de catégories « ethno-raciales ». Ma délégation partage pleinement l'avis que de telles statistiques sont difficiles à réaliser, d'autant plus qu'elles ne sont pas indispensables pour lutter de manière effective contre la discrimination raciale ou ethnique.

3. Le défenseur des droits : Ma délégation salue l'initiative française de mettre en place un mode de saisine par le justiciable sous la forme d'un « guichet unique », fusionnant et rassemblant les différentes institutions de médiateurs dans le pays. Ma délégation estime qu'il s'agit là d'une bonne pratique, que nous encourageons la France à partager avec la communauté internationale.

4. Les droits des femmes : Ma délégation a pris note de la création d'un Ministère des droits des femmes et le projet visant à mettre en œuvre une politique relative aux droits des femmes, à la parité et à l'égalité professionnelle, avec pour objectifs de promouvoir les mesures destinées à faire disparaître toutes les discriminations à l'égard des femmes et à accroître les garanties d'égalité dans différents domaines. Aussi ma délégation souhaiterait-elle connaître les principaux axes de cette politique et les étapes envisagées pour sa mise en œuvre.

Je vous remercie Monsieur le Président.